



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 janvier 2013

Délibération n° CA 2013-01.07

**Désignation de 3 membres du CA pour siéger au Comité de gestion de la marque collective
« Parc National » que Parcs Nationaux de France (PNF) doit déposer à l'INPI**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2012 portant nomination d'un Directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Calanques
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012.

1° Effectif du conseil d'administration : 51
2° Quorum : 26
3° Nombre de membres présents ou représentés : 50
4° Nombre d'administrateur prenant part au vote : 37
5° Election à main levée

La Présidente a recueilli 4 candidatures :

- Madame BOUCHEZ
- Monsieur BRANDO
- Madame CORDIER
- Monsieur HAMEL

Après discussion et compromis, Monsieur BRANDO s'est désisté.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, a désigné 3 membres du CA pour siéger au comité de gestion de la marque collective Parc national, que Parc Nationaux de France doit déposer à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) : Mme Marie BOUCHEZ, Monsieur Bernard HAMEL, Madame Monique CORDIER.

Le Directeur par intérim est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Marseille le 14 janvier 2013

La Présidente du Conseil d'Administration,

Danielle MILON

Le Directeur par intérim de
l'établissement public,

Benjamin DURAND